

CRITÈRES DE QUALIFICATION OBLIGATOIRE

Critères de qualification pour le centre de formation

- Détenir un espace dédié à la formation dans un édifice commercial. Cet espace doit avoir un coin aménagé pour la formation théorique (table, chaise, projecteur, etc.) et un espace pour la formation pratique.
- Détenir une entité distincte pour le centre de formation (un nom pour le centre de formation inscrit sur le **même enregistrement** que votre salon à la **section «autres noms utilisés au Québec»**.
- Démontrer que son ou ses programmes de formation répondent aux normes établies par l'APESEQ (remplir les annexes C et D du formulaire de demande d'accréditation pour **chacune** des formations à faire accréditer.
- Utiliser les manuels de formation du CEMEQ pour les formations en esthétique (cours complet ou à la carte) ainsi qu'en épilation à l'électricité, photoépilation, extension des cils classique et rehaussement des cils.
Prendre note qu'aucune photocopie n'est permise, ceux-ci doivent être commandés pour chaque étudiante directement au CEMEQ et/ou à l'APESEQ.
- Pour ouvrir un centre de formation, vous devez posséder 5 ans d'expérience pour les compétences en esthétique, maquillage permanent et technologies de l'esthétique. Pour l'extension des cils, le rehaussement des cils et la pose d'ongles, vous devez avoir un minimum de 3 ans d'expérience.
- Pour ouvrir un centre de formation en Extension des cils, vous devez suivre la formation de formatrice dans **l'un des 2 (deux)** centres accrédités par l'APESEQ.
- S'assurer de faire accréditer **toutes les formations** offertes par votre centre de formation ainsi que toutes les formatrices.

Critères de qualification pour les formateurs

- Posséder 3 années d'expériences ou 5000 heures dans la compétence enseignée.
- Réussir l'examen théorique pour chacune des compétences enseignées (note de passage 85%)
- Avoir suivi la formation «Programme fondamental du contrôle des infections»
<https://infectioncontroleducation.com/>
- Pour l'extension des cils classique et volume ainsi que rehaussement des cils, vous devez réussir les examens théoriques et pratiques (note de passage 85%) .
- Détenir un diplôme et/ou certificat reconnu par l'APESEQ.

Documents demandés

- Le ou les manuel(s) de formation complet(s) pour les formations **autres** qu'esthétique (cours complets ou à la carte), épilation à l'électricité, photoépilation, extension des cils Classique et rehaussement des cils.
- Une copie du Registre des entreprises du Québec (où l'on voit le nom de votre centre de formation ainsi que la mention **formation** en 1^{ère} ou 2^e activité)
- Une copie du certificat d'assurances (un formulaire à leur envoyer vous sera transmis)
- Fournir un curriculum vitae ou un résumé des expériences de travail et formations reçues
- Fournir une copie du diplôme ou des certificats de formation
- Fournir certains renseignements sur les formateurs en remplissant l'annexe B et l'annexe E du formulaire de demande d'accréditation
- Fournir le certificat de la formation « Programme fondamental du contrôle des infections »